

Mardi
21 juin
2022

PMI Ville de Paris

Compte rendu de la réunion intersyndicale et interprofessionnelle

Prochaine
réunion :

**Mardi 6
septembre 2022**
14h
Salle Eugène
POTTIER



Bourse du Travail,
3 rue du Château
d'Eau, 75010 Paris

Eve Plenel, directrice de la Direction de la Santé Publique recevait le 29 mars 2022 les **Infirmières puéricultrices** de PMI (de secteur et de centres) et l'Intersyndicale sur les questions suivantes :

- Quel projet pour la PMI ?
- Quelle harmonisation sur les territoires ?
- Quelles solutions pour circonscrire l'inflation des I.P. ?
- Quelles reconnaissances salariales ?
- Quelle communication sur les postes à pourvoir, les recrutements et les avancements dans les déroulés de carrière ?
- Quel plan de formation spécifique ?
- Quelles sujétions liées au temps de travail (jeune enfant, précarité du public..) ?
- Quelles primes pour les responsables de centres ?
- Quelle projection sur les postes à pourvoir ?
- Quelle attractivité ?

La promotion de la santé familiale passe également par le dépistage des dysfonctionnements parentaux pouvant entraîner négligence ou maltraitance ?? Les visites à domicile des **Infirmières puéricultrices de secteur** deviennent difficilement réalisables, tant le travail d'évaluation des Informations Préoccupantes (I.P) augmente (de 40 à 50% en 2 ans). *« Le service est tellement dégradé que c'en est pas humain, il s'agit pourtant des enfants de demain ! Les I.P augmentent, des situations plus dures, plus violentes, sont signalées. Mais sans travail de prévention, cela ne pourra qu'empirer ! »* **« Mutualisation de Mutualisation, un nouveau concept :** c'est avec stupéfaction que les puéricultrices du T3 ont découvert par mail ce 21 juin qu'il leur est imposé de fournir dès maintenant un appui au T6 (19^{ème}) en prenant en charge 6 I.P jusqu'en janvier 2023 car aucun recrutement n'est envisagé avant.. Mais c'est sans compter qu'1/3 des postes seront vacants à la rentrée sur le T3 !

Les psychomotricien.ne.s sont de plus en plus sollicités en EAPE comme en centre de PMI et doivent constamment prioriser les urgences, faisant ainsi face à un sentiment de discontinuité dans les suivis. Les effectifs sont désormais clairement insuffisants pour répondre aux besoins.

Les Infirmières puéricultrices responsables de centre : Nous avons des missions de prévention et des actions de dépistage auprès des enfants de la naissance à 6 ans qui englobent, sur les centres de PMI, les accueils de puériculture, consultations de puéricultrice, consultations médicales et accueils parents/enfants. *En raison d'un manque de consultations médicales, de personnel tant au niveau des équipes permanentes (puéricultrices, APS, ATEPE) qu'élargies (psychologues, psychomotriciens, sage-femme), il ne nous est plus possible de proposer de suivi à toutes les familles et cela remet en cause l'universalité de l'accueil en PMI. Nous sommes donc obligés de prioriser le suivi des situations qui nous semblent les plus complexes (prématurité, handicap, troubles de la relation...), les plus précaires (famille en errance, parcours migratoire difficile, pas de couverture social...), ce qui nous écarte de notre travail de prévention, à la base de toutes nos missions.*

Les psychologues du T3 sont sollicités pour les Informations Préoccupantes. *« C'est une expérimentation qui dure depuis 2 ans ! Il est question que l'expérimentation soit élargie à l'ensemble des territoires, à effectif constant. Impossible de respecter les rendez-vous pris avec les équipes de crèches. »*

Un contrat de service entre la DFPE et la DSP pour garantir 80% du temps des psychologues et des psychomotriciens dans les établissements d'Accueil de la Petite Enfance déjà caduque??

**QUELLES ACTIONS intersyndicale et interprofessionnelles POUR SAUVER LA
PMI ? RECRUTEMENTS ! REVALORISATIONS SALARIALES ! PROJET DE
SERVICE ! ARRET DES MUTUALISATIONS DE TERRITOIRE !**